



CONVENTION D'ACCUEIL CONVENTION PARTICULIÈRE Classes

CONVENTION N°270153

DEVIS N° 260126-45364 VERSION 1

Entre la SCIC dénommée **Odcvl – Comptoir de projets éducatifs**, dont le siège est à ÉPINAL (88000),
Parc d'activités de la Roche BP247.
Ci-après dénommée « LE PRESTATAIRE »

Et

Mairie de CROSNE
35 Avenue Jean Jaurès
91560 Crosne

Représenté(e) par Michaël DAMIATI

Ci-après dénommée « LE CLIENT »

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'accueil par la lecture de la copie des documents
qui lui ont été remis dès avant ce jour par le prestataire.

DROIT À L'IMAGE

Sauf Information contraire, les photographies et/ou films pris au cours des séjours pourraient être utilisés pour
toute communication de la SCIC Odcvl.

ÉTENDUE DES PRESTATIONS

Centre : **Le Chalet d'Artimont - La Bresse**
Type de projet : Activités Hivernales
Dates du Séjour : du **17/01/2027** Dîner au **22/01/2027** Déjeuner
Nombre de personnes totales concernées : 60

PRIX UNITAIRE ET TOTAL

PRESTATIONS PAR PERSONNE

Désignation	Montant TTC
Séjour clés en main, hors transport aller-retour 04-11 ans	531,00 €

PRIX HORS OPTIONS

Tranche d'âge	PU TTC	Effectif	Montant TTC
04-11 ans	531,00 €	53	28 143,00 €

Total hors options : 28 143,00 €

●
SIÈGE
03 29 82 31 74
ÎLE DE FRANCE
01 58 61 34 05
NORD-EST
03 29 82 31 74
NORD-OUEST
02 98 74 05 26
SUD-OUEST
04 68 45 79 64
SUD-EST
04 92 48 48 00

TRANSPORT

Lieu de rendez-vous	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
Car	4 500,00 €	1	1	4 500,00 €
Transport Car A/R				

Total options comprises : 32 643,00 €

Remarques : Les tarifs ci-dessus sont calculés sur les bases des taux de TVA en vigueur à la rédaction de cette convention. Toute modification de ceux-ci entraînera leur ajustement. Toutes prestations non prévues ci-dessus feront l'objet d'une facturation complémentaire.

L'encadrement fourni par Odcvl est exclusivement laïque. Hormis le remplacement, sur demande, de la viande porcine, Odcvl n'élabore pas de projets individualisés en ce qui concerne l'animation, l'hébergement ou la restauration. Ce cadre commun est pour Odcvl la garantie d'offrir à tous un espace de liberté, d'égalité et de tolérance à l'égard de la personnalité, des convictions et de l'intimité de chacun.

Gratuité totale pour les 2 enseignants et en pension complète pour les 4 adultes accompagnateurs

Le séjour Clés en Main comprend en plus de la Pension Complète (5 jours)

=> Encadrement de votre séjour par **2 animateurs** Odcvl professionnels pour le groupe (1 par classe)
=> Les moyens pour la mise en oeuvre et la réalisation de la proposition de programme ci-joint (**version n°1**)

=> la location des skis (casques inclus) et les remontées mécaniques

=> L'encadrement des activités sportives par des moniteurs brevetés d'état pour le SKI ALPIN (1 Be pour 12) et AMM pour la randonnée en raquettes (1 AMM pour 24)

=> Les Transports sur place

Le transport aller - retour en CAR Grande capacité (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation) de votre école vers le centre d'hébergement.

Votre projet nécessite une location de matériel issu de notre dépôt Odcvl (Skis ou VTT).

Afin de garantir la gestion de cette mise à disposition, et un matériel adapté à tous les participants, les informations concernant les personnes présentes sont à retourner à la maison tous séjours concernée au plus tard 30 jours avant votre arrivée

Une Pension Complète Odcvl comprend 1 dîner, 1 nuit + Petit déjeuner, 1 déjeuner du midi et 1 goûter.

CONTACTS

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter **Bruno PARMENTIER** à la maison tous séjours Le Chalet d'Artimont, 8 Vouille des Brimbelles 88250 La Bresse France par téléphone au **+33 3 29 25 42 72** - **+33 6 07 22 71 17** ou par e-mail à artimont@odcvl.org (<https://artimont.odcvl.org>).

MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

1er acompte de 13 057,00 € au 15/01/2027

La facture du solde sera à payer sous 30 jours à réception de la facture.

Pénalités de retard : Elles sont définies sur la base du taux de la BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

MODALITÉS D'ANNULATION ET/OU MODIFICATION DES EFFECTIFS :

Prévenir le Siège impérativement

En cas de modification des effectifs prévus : Modification possible des effectifs jusqu'au **14/10/2026 inclus**, sans indemnité à verser, mais avec un nouveau calcul du tarif de votre séjour en fonction des prestations/animations de votre programme.

Modification impossible des effectifs à partir du **15/10/2026**

Seul un maximum de **5 élèves** sur l'effectif total sera autorisé absent le jour du départ, sans dédit.

Au delà, une indemnité égale à 100 % du montant total des séjours annulés sera facturée.

En cas d'annulation définitive du projet : Toute annulation définitive après le **29/09/2026** entraînera la facturation des frais engagés par Odcvl, en lien avec nos charges structurelles, salariales et les réservations des prestataires et/ou visites.

Également en cas de COVID-19 par exemple, un remboursement total sera effectué si une des conditions suivantes est justifiée :

- * Une fermeture administrative par décision gouvernementale de notre maison tous séjours avant votre jour d'arrivée,
 - * Une décision départementale formalisée par arrêté préfectoral,
 - * Une situation COVID-19 au sein de votre groupe interdisant administrativement son déplacement.
- Néanmoins, si cette annulation intervenait moins de 3 jours avant votre arrivée pour les conditions citées ci-dessus, nous facturerons alors les frais engagés pour l'alimentation et prestations non remboursables.

PRESTATIONS ET FOURNITURES À LA CHARGE DU CLIENT

Le client s'engage, en sus de la rémunération ci-dessus fixée, à rembourser sans délai les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques avancés par le prestataire sur présentation d'un mémoire établi par le siège accompagné de tous les justificatifs (feuilles de sécurité sociale, ordonnance...)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Assurances : Toutes les prestations fournies dans le cadre de cette convention sont couvertes par un contrat d'assurances MAIF n° 0903446H, excepté le vol.

Les présentes dispositions font partie intégrante de la convention d'accueil « CONDITIONS GÉNÉRALES » du **07/01/2025**, qui n'en forment qu'une annexe contractuelle. Il est toutefois ici précisé que d'un commun accord entre les parties, il est expressément convenu que si des différences apparaissent entre les présentes « CONDITIONS PARTICULIÈRES » et « CONDITIONS GÉNÉRALES », seules les dites dispositions « CONDITIONS PARTICULIÈRES » feraient foi et trouveraient application.

Odcvl ne s'engage à garantir l'accueil du groupe dans les conditions susmentionnées, que dans la mesure où la convention d'accueil « CONDITIONS PARTICULIÈRES » sera retournée à Odcvl **avant le 29/09/2026**.

En outre, toutes mentions supplémentaires, manuscrites, dactylographiées ou ratures, antérieures ou postérieures aux seings, entraînant la modification des termes de ladite convention, sont nulles et non avenues.

Fait à Épinal, le mardi 15 septembre 2026 (En autant d'exemplaires que requis par la loi)

Le client

Odcvl – Comptoir de projets éducatifs

Michaël DAMIATI

Anthony BEAUCOURT

